



Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur
Service Administratif de l'Assemblée

12^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-12-2

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE IMMOBILIER ET FINANCES).

Résumé : Le présent rapport présente les propositions détaillées des moyens financiers en fonctionnement et en investissement au titre du Budget Primitif 2015 à affecter aux services fonctionnels de l'administration départementale (à l'exception des ressources humaines, du patrimoine immobilier et des finances).

<input type="checkbox"/>	Informatique et Télécommunications	AP : 1 341 200 €	
		CP : 7 250 243 €	
<input type="checkbox"/>	Affaires Juridiques :	CP : 160 000 €	
<input type="checkbox"/>	Documentation	CP : 148 440 €	
<input type="checkbox"/>	Moyens de la Direction Générale	CP : 141 880 €	
<input type="checkbox"/>	Moyens de l'Assemblée	CP : 2 337 900 €	
<input type="checkbox"/>	Communications Institutionnelle	CP : 920 000 €	
	Livre foncier :	CP : 134 000 €	
<input type="checkbox"/>	TOTAL GENERAL :	AP : 1 341 200 €	dont 10 000 €
			de recettes pour le SJU
		CP : 11 092 463 €	

LES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Budget Primitif 2015 de la Direction des Systèmes d'Information s'établit à 7 250 243 € en dépenses (4 078 850 € en Fonctionnement et 3 171 393 € en Investissement).

Ce budget global est en baisse de 4,27 % par rapport au budget primitif de 2014.

Pour mémoire, la D.S.I. gère un parc de plus de 9 300 équipements en exploitation, répartis en 2 366 postes de travail (dont 379 portables + 78 tablettes), 2 706 accessoires et périphériques liés aux postes de travail (Ecrans, Webcam, lecteurs carte vital, douchettes, APN, DDE, scanners...), 688 imprimantes, 120 copieurs, 187 serveurs (dont 164 virtualisés), 709 équipements réseaux, 69 autocommutateurs, 2 166 postes téléphoniques fixes et 446 téléphones mobiles, l'ensemble étant réparti sur 98 sites différents. La D.S.I. gère également un parc applicatif de plus de 488 logiciels et composants.

Les plus importants postes de dépenses sont résumés ci-après :

1. En matière d'investissement

Le budget Primitif 2015 prévoit en investissement des crédits de paiement de 3 171 393 €, et des Autorisations de Programmes à hauteur de 1 341 200 €.

Programme J121 - Projets informatiques

Ce programme regroupe les investissements rattachés aux projets informatiques de la Collectivité.

Un budget de 90 000 € sera dédié au projet de rationalisation des moyens d'impression de la Collectivité. L'objectif de cette démarche, qui s'inscrit dans la dynamique de « Planètes 68 », vise à mutualiser et réduire le nombre de nos périphériques d'impression qui s'élève aujourd'hui à 808 équipements.

Un budget de 1 540 000 € sera affecté à la phase II du projet NEMO (Nouvel Environnement et Modernisation des Outils). L'objectif de ce projet, initié dans sa phase I en 2014 par une expérimentation auprès de 74 utilisateurs, est de définir et mettre en œuvre les nouveaux moyens informatiques qui seront mis à disposition des agents, et qui viendront en remplacement de l'infrastructure actuelle basée sur des technologies ayant près de dix ans d'âge.

Un budget de 532 200 € sera consacré à l'infrastructure centrale (Serveurs et licences associées). Ce budget intègre la création d'une deuxième salle informatique, qui sera installée rue Messimy à Colmar. Cette seconde salle, couplée avec celle existante à l'Hôtel du Département, permettra de garantir une continuité de l'activité informatique.

Le budget global inscrit au titre du programme J121 s'élève à 892 200 € en AP et 2 562 393 € en CP.

Programme J122 - Réseaux de télécommunications

Ce programme permet de développer l'infrastructure réseau et télécoms de la Collectivité afin d'en améliorer les performances.

Deux opérations sont à souligner :

Le déploiement du WIFI sur 27 de nos sites (120 000,00 €)
La mise en place d'un centre d'appel à la MDPH (39 000,00 €)

Le budget global inscrit au titre du programme J122 s'élève à 299 000 € en AP et 459 000 € en CP.

Programme E159 - Equipements informatiques des collèges

Afin de maintenir à niveau les équipements informatiques en place dans les collèges depuis 7 ans, il est proposé d'inscrire la somme de 150 000 € en 2015 pour l'ensemble des 57 collèges publics.

Cette somme, en baisse par rapport aux années précédentes, a pour objectif de pallier les défaillances dues au vieillissement des équipements en place. Pour information le parc informatique des collèges, auquel le Conseil Général a consacré depuis 2008 plus de 4,2 millions d'euros, se compose notamment de 4 664 ordinateurs, 1 056 vidéoprojecteurs et 139 TBI (tableau blanc interactif).

Ce budget est piloté en lien avec le Service des Actions Educatives qui notifie les enveloppes annuelles aux collèges éligibles.

Le budget global à prévoir au titre de ce programme s'élève à 150 000 € en AP et 150 000 € en CP.

2. En matière de fonctionnement

Le budget Primitif 2015 prévoit en fonctionnement un crédit de 4 078 850 €.

Programme J621 - Informatique courant

Ce programme regroupe essentiellement les opérations permettant la prise en compte de la maintenance et des prestations associées aux équipements informatiques en place, tant au niveau des matériels que des logiciels.

A noter que sur ce programme 95% des montants sont liés à des engagements contractuels selon la ventilation suivante :

- 928 200 € pour la maintenance des logiciels « métiers » utilisés par les services du Département ;
- 36 000 € pour la numérisation des 12 000 dossiers RSA du secteur mulhousien ;
- 99 000 € pour l'achat de consommables pour imprimantes ;
- 231 250 € pour la maintenance de l'infrastructure informatique centrale ;
- 1 425 000 € pour le financement des 18 personnels en infogérance à la Direction des Systèmes d'Information (techniciens, SVP informatique, exploitants, développeurs WEB) ;
- 390 000 € pour la maintenance et la conduite du changement qui accompagneront la phase II du projet NEMO (voir paragraphe 1.1).

Le budget global à prévoir au titre de ce programme s'élève à 3 109 450 € en crédit de paiement.

Programme J622 - Réseaux de télécommunications

Ce programme permet le financement des frais de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet et interconnexions des 98 sites) ainsi que la maintenance des matériels afférents.

Le budget global à prévoir au titre de ce programme s'élève à 794 400 € en crédit de paiement.

Programme E659 Informatisation des collèges - abonnement internet haut-débit et prestations associées

Ce programme a pour objet de financer les abonnements internet haut-débit suite à la passation d'un marché dans le cadre du groupement de commandes avec la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce marché commun a pour objectif d'offrir le meilleur service au meilleur coût à l'ensemble des collèges et lycées alsaciens en permettant la souscription à chaque fois que possible d'abonnements par « grappes » d'établissements. 40 collèges Haut-Rhinois ont aujourd'hui adhéré à ce dispositif. Ce budget est piloté en lien avec le Services des Actions Éducatives.

Le budget global à prévoir sur ce programme s'élève à 150 000 € en crédit de paiement.

Programme J721 Informatique hors AE

La nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics (www.alsacemarchespublics.eu) fait l'objet d'un groupement de commandes. La participation du Conseil Général du Haut-Rhin au fonctionnement de cette plateforme fait l'objet d'un appel de fonds annuel par la Région, coordinateur du groupement.

Le budget global à prévoir sur ce programme s'élève à 25 000 € en crédit de paiement.

LE SERVICE JURIDIQUE

- ⇒ La défense des intérêts du Département nous amène à engager des frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux. Le BP 2015 prévoit à ce titre un crédit de **110 000 €** en fonctionnement.
- ⇒ Par ailleurs, un crédit de **50 000 €** est prévu au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL).
- ⇒ Les contentieux génèrent des recettes (exemple : perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile). Ces recettes sont estimées en 2015 à **10 000 €**.
- ⇒ Contributions pour le Livre Foncier Informatisé d'Alsace Moselle :

Depuis 2009, le Livre Foncier Informatisé, exploité par l'Établissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (**EPELFI**), fournit une situation complète et claire des droits réels et rend un service rapide et de qualité.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont membres de cette structure aux cotés de l'État, de la Région Alsace, de l'Institut du Droit Local et du Conseil Interrégional des Notaires.

La Commission Permanente dans sa séance du 6 septembre 2009 a approuvé la convention de financement pluriannuelle de l'EPELFI. Cette convention fixe la participation des 3 départements aux coûts d'investissement et de renouvellement que devra engager l'EPELFI de 2009 à 2018 pour maintenir l'application informatique dans les standards technologiques et fonctionnels, l'Etat supportant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement immobilier. Signée en novembre 2009, elle prévoit :

- ⇒ la résiliation de plein droit de cet accord en cas de remise en cause de la taxe de publicité foncière.
- ⇒ la minoration des parts contributives respectives de chaque partenaire (Etat – départements) aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, au regard des produits de redevance encaissés.
- ⇒ la garantie de l'affectation réelle des contributions des 3 départements aux dépenses d'investissement notamment au renouvellement de l'application informatique.

Conformément à nos engagements, je vous propose de voter un crédit de paiement pour 2015 de **134 000 €** en investissement.

En contrepartie, notre collectivité continuera à encaisser le produit de la taxe de publicité foncière de 0,6%, affectée au financement du projet d'informatisation (103 M€). A titre d'information, ce produit s'est élevé à :

- ⇒ 2 436 675 € en 2013.
- ⇒ 2 414 422 € au 18 septembre 2014.

Enfin, par dérogation au règlement financier approuvé par le Conseil Général, et conformément à l'article 5 de la convention de financement pluriannuelle, il est proposé que la subvention d'investissement soit versée en deux acomptes de respectivement 50%, en mai et le solde en octobre, sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou par délégation le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.

LE SERVICE DOCUMENTATION

- Les abonnements

En 2014 le service documentation était en charge de 492 abonnements sur support papier ou numérique d'une valeur totale, en année pleine, de 125 700 €.

A l'instar des années précédentes, et dans l'objectif d'assurer une bonne maîtrise du budget tout en préservant et respectant autant que possible les besoins documentaires de chacun, le service Documentation a procédé en 2014 à une enquête avant réabonnements auprès des Directions et services de la collectivité. Cela a permis de recenser 14 demandes de résiliations d'abonnements à effectuer dès le 1er janvier 2015, représentant une économie de 4 834 €

Il convient cependant de majorer le montant ainsi obtenu de 5% afin de compenser les augmentations de tarifs et de permettre d'éventuels achats complémentaires.

Il est proposé en conséquence de porter le montant dédié à la gestion des abonnements à **127 000 €**.

- Les ouvrages

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service documentation que celles conservées dans les différentes Directions du Conseil Général, il est proposé de reconduire le montant 2014, soit **8 000 €**.

- Réseau IDEAL

L'association *Réseau IDEAL* propose aux agents des Départements des espaces collaboratifs multi-thématiques (mise en commun de documents, forums...) via un site internet ainsi que des journées de formation, des webconférences...

En 2014, le tarif annuel par espace était de 1 680 €

A ce jour notre collectivité est abonnée à 8 espaces thématiques dont les coûts étaient jusqu'à présent à la charge de chaque Direction concernée, et répartis comme suit :

- Direction de la Solidarité : 5 abonnements (Thèmes : Petite Enfance ; Personnes âgées-personnes handicapées ; Insertion ; Aide Sociale à l'Enfance ; Médecin Territoriaux) ;
- Direction des routes : 1 abonnement (Thème Routes) ;
- Direction de l'environnement : 1 abonnement (Thème Aménagement foncier) ;
- Direction des Ressources Humaines : 1 abonnement (Thème Environnement et développement durable).

Dans un souci de simplification de gestion financière, il est proposé que le service Documentation mutualise dorénavant la gestion de ces abonnements. Il sollicite à cet effet l'inscription d'un montant de 13 440 € venant en déduction des crédits affectés aux Directions susvisées.

Le budget proposé pour le Service Documentation s'élève donc à 148 440 €.

LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la Direction Générale est composé de trois éléments :

- **Les concours divers :**

Ces concours divers concernent, pour un montant total de 82 630 €, les moyens affectés aux frais suivants :

- frais de représentation : 5 000 €.
- cotisation à l'Association des Départements de France (ADF) : 60 000 €
- cotisation à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) : 14 000 €
- adhésion au mouvement français pour la qualité : 2 280 €
- adhésion à l'association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) : 700 €
- concours divers : Territoria Innovation : 500 €
- annonces et Insertions : 150 €

- **La mission contrôle de gestion et d'évaluation :**

La Mission Contrôle de Gestion, pour son fonctionnement propre, dispose d'un marché à bons de commande en vue de recourir à des conseils très spécialisés (droit privé, droit commercial, voire conseils comptables très techniques). Ces besoins ne sont pas prévisibles ; aussi, au regard des dépenses de 2014, il est proposé de reconduire un budget de 12 000 €. Cela représente environ 10 jours de travail de consultant.

A l'instar de la politique pistes cyclables, une enquête grand public relative aux politiques culturelles du Département sera menée. Un budget supplémentaire de 20 000 € est à cet effet demandé.

Le budget 2015 proposé pour la mission contrôle de gestion et d'évaluation s'élève donc à 32 000 €.

- **La démarche qualité**

Pour notre démarche qualité engagée au sein de la Collectivité, une autorisation d'engagement de 36 000 € sur 3 ans (2014-2015-2016) a été accordée en 2014, à raison de 12 000 € par an pour les audits de certification.

Ce budget annuel a permis de certifier jusqu'à 11 activités fin 2014, et l'excellence des services a pu être remarquée par l'auditeur BCS en ces termes : « L'engagement et le professionnalisme rencontrés en matière de pilotage des activités expliquent le résultat de cet audit n'ayant révélé qu'un seul écart facilement corrigible ».

De nouveaux services s'engageront alors que d'autres, ayant bien maîtrisé leur activité, laisseront la place ; ainsi le nombre de périmètres restera constant pour contenir la dépense sur cette enveloppe.

Pour 2015, afin de poursuivre cette dynamique d'amélioration continue, un crédit de 27 250€ est proposé pour les actions suivantes :

- **12 000 € pour les audits de certification**
 - **selon la norme ISO 9001** pour une dizaine de périmètres
 - **selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 pour :**
Le nettoyage dans les locaux à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire
- **3 250 € pour l'audit de certification selon la norme FSC pour :**
La gestion du patrimoine forestier départemental
- **12 000 € pour poursuivre la formation des auditeurs et permettre l'accompagnement de nouveaux services,** par un Cabinet conseil, pour une certification.

Le budget proposé pour la Direction Générale des Services s'élève donc à 141 880 €.

LES MOYENS DE L'ASSEMBLEE

Pour permettre le fonctionnement de notre Assemblée et, en application des dispositions réglementaires, il convient d'inscrire des crédits pour un montant total de **2 337 900 €** répartis comme suit :

- 730 000 € pour les indemnités ;
- 434 000 € pour les cotisations patronales ;
- 335 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite complémentaires) ;
- 90 000 € pour les frais de déplacements ;
- 10 000 € pour les frais de formation des élus ;
- 12 400 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation.

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et Anciens Conseillers Généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 290 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) d'un montant de 249 000 €.

Par ailleurs, un budget de 180 500 € est proposé au titre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale (FICS) destiné à des interventions en faveur d'associations qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent émerger sur le budget départemental dans le cadre des critères actuellement en vigueur.

Enfin, un crédit de 7 000 € est également proposé au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée.

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les propositions budgétaires pour l'année 2015 concernant la Direction de la Communication s'inscrivent dans la continuité des choix opérés pour la mandature 2008-2014. Elles répondent à un double objectif :

- La maîtrise des coûts à travers l'adaptation des moyens de communication et des organisations. Le développement du digital est aujourd'hui au cœur de la stratégie.
- La bonne prise en compte des grands objectifs du Projet pour le Haut-Rhin.

Pour mémoire, l'évolution du budget de la Direction de la Communication :

- en 2008 de 1 540 000 €
- en 2009 de 1 457 280 €
- en 2010 de 1 210 000 €
- en 2011 de 1 137 000 €
- en 2012 de 1 000 000 €
- en 2013 de 950 000 €
- en 2014 de 930 000 €

Le budget proposé au titre de l'année 2015 s'élève à 920 000 €, soit en diminution de 10 000 € par rapport au Budget Primitif précédent. Les actions nouvelles ou propositions de redéploiement :

- ❖ L'inscription d'une enveloppe de **140 390 €** pour la **maintenance** et le **développement du site internet et des mini sites** ainsi que pour la mise en place d'un **marché AMO et la refonte du site web**.
- ❖ L'inscription d'une enveloppe de **231 480 €**, au titre de la promotion des actions de communication thématique intégrant la **participation du Conseil Général aux grandes foires départementales** : la Foire de Printemps et les Journées d'Octobre de Mulhouse, la Foire aux Vins de Colmar, complétée par une enveloppe de **102 000 €** pour la mise en œuvre de plans médias dans la presse généraliste régionale, dont des partenariats médias annuels et des publicités diverses ;

- ❖ L'inscription d'une enveloppe de **12 000 €** dédiée à la **couverture audiovisuelle annuelle** et à la **mise en ligne des productions de communication** ;
- ❖ L'inscription d'une enveloppe de **11 850 €** pour le confortement et le développement des relations presse et des relations publiques ;
- ❖ **L'édition du périodique Haut-Rhin Magazine et de numéros spéciaux** pour un montant de **374 680 €** ;
- ❖ L'inscription d'une enveloppe de **20 000 €** au titre **du développement des moyens (adaptation du logo, études outils de veille)**. L'inscription d'une enveloppe de **27 600 €** dédiée aux charges générales.

En conclusion, je vous propose :

- de voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses de fonctionnement et d'investissement suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2015
Informatique et Télécommunications	1 341 200	3 171 393	4 078 850	7 250 243
Moyens de la Direction Générale			141 880	141 880
Moyens de l'Assemblée			2 337 900	2 337 900
Communication institutionnelle			920 000 €	920 000 €
Juridique			160 000 €	160 000 €
Documentation			148 440 €	148 440 €
TOTAL Administration Générale :	1 341 200	3 171 393	7 787 070	10 958 463
Livre Foncier		134 000 €		134 000 €
TOTAL GENERAL	1 341 200	3 305 393	7 787 070	11 092 463

- de voter l'inscription des recettes de fonctionnement suivantes :

Affaires juridiques	10 000 €
---------------------	----------

- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- d'approuver les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2015 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.

- de m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER